

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Matoury le 8 février 2021.

Commerce illégal d'oiseaux chanteurs

Samedi 06 février, après plusieurs mois d'enquête, les agents de l'Office français de la biodiversité (OFB) et de la Gendarmerie Nationale ont interpellé 4 individus qui vendaient des oiseaux chanteurs sur le marché de Saint-Laurent du Maroni.



Opération menée allée de l'Artisanat
Crédit SD973 / OFB

Cette enquête, dirigée par les agents de l'OFB depuis le mois de septembre, en cosaisine avec les enquêteurs de la Brigade de recherches (BR) de la Gendarmerie, a permis de mettre en évidence que ces personnes commercialisaient des oiseaux depuis plusieurs années. Une dizaine d'oiseaux étaient vendus, chaque jour de marché, entre 40 euros et 400 euros pièce.

Ces oiseaux étaient achetés dans différents endroits de l'Ouest Guyanais et au Suriname. Lors de l'intervention sur le marché de Saint Laurent du Maroni, 37 oiseaux ont été saisis par les équipes d'enquêteurs de l'OFB, de la BR et de la brigade territoriale, accompagnés par le PSIG. 34 oiseaux ont pu être relâchés directement dans leur milieu naturel.



37 oiseaux saisis
Crédit SD973 / OFB

Le commerce de la faune sauvage est la principale cause de disparition des espèces dans la nature. En Guyane, le commerce des oiseaux issus du milieu naturel est strictement interdit par l'arrêté ministériel du 25/03/2015 relatif à la protection des espèces d'oiseaux guyanais.

Les équipes de l'OFB interviennent régulièrement sur les zones de vente, qu'ils s'agissent des marchés ou sur les réseaux sociaux afin de lutter contre ces infractions et prévenir le dommage à la nature de Guyane.

Office français de la biodiversité

Service départemental de Guyane
19 rue des Ixoras
Quartier Cogneau Larivot
97351 Matoury
guyane.ofb.fr

Contact presse

Petiteau Fanny / 06 94 45 79 15
fanny.petiteau@ofb.gouv.fr

Ripaud Jérémie / 06 94 20 53 20
jeremie.ripaud@ofb.gouv.fr